

- Lieu -

**CHAMBRE D AGRICULTURE -  
ORLEANS  
13 AVENUE DES DROITS DE L  
HOMME  
45921 ORLEANS**

- Durée -

**7.0 heure(s)**

- Date(s) -

**22/01/2025**

- Horaires -

**09:00 - 17:00**

- Tarifs nets de taxe -

**-> avec participation vivea : 70 €**

**-> autre cas : 210 €**

Les frais de repas et les déplacements  
sont à la charge du stagiaire

Une attestation de fin de formation et/ou  
un certificat de réalisation vous sera  
adressé à l'issue de la formation.

#### Objectif

Comprendre les obligations règlementaires qui s'applique à sa production, être capable de bâtir son PMS

#### Public & Pré-requis

Agriculteurs transformant des produits végétaux  
Pré-requis : Aucun

#### Contenu

Acquérir les obligations règlementaires s'appliquant à la production primaire végétale :  
règlements européens ; Travail sur les bonnes pratiques d'hygiène  
Apprendre et maîtriser les bonnes pratiques d'hygiène

#### Méthodes pédagogiques

Présentation powerpoint

#### Evaluation

Exercice sous forme de jeu  
Présentation Powerpoint + échanges

#### Intervenants

Francoise MORIZOT BRAUD Spécialiste de la diversification - directrice du CERD

#### Responsable de stage

Justine VRIGNAUD Conseillère circuits cours  
02 38 71 90 56 - 07 89 09 13 88 - [justine.vrignaud@loiret.chambagri.fr](mailto:justine.vrignaud@loiret.chambagri.fr)

#### Contact

Laurie DE BRONAC (CA45)  
02 38 71 91 36 - [laurie.debronac@loiret.chambagri.fr](mailto:laurie.debronac@loiret.chambagri.fr)



Les personnes en situation de  
handicap sont invitées à nous  
contacter afin d'étudier ensemble  
les possibilités de suivre la  
formation.